



Formation Jeudi 15 mai 2025

Pôle Médiation

Attention : formation transversale

L'audience de règlement amiable

Formateurs



Madame Anabelle MELKA, Vice-Présidente coordinatrice du contentieux général sans représentation obligatoire et des conciliateurs de justice (tribunal judiciaire de Valence), JARA (juge d'audience de règlement amiable)

Monsieur Laurent DRUGEON, Avocat, Médiateur et formateur – CDF École Nationale de la Magistrature (ENM) Référent politique de l'amiable
Programme établi pour l'Association Alta-Juris International en collaboration avec **Maître Hubert EVRARD**, Avocat, Responsable pédagogique

Objectifs



Identifier les prérequis favorables à l'orientation en ARA (contexte, critères, contentieux...) et les leviers d'engagement (exploration des besoins, dimension motivationnelle, psycho-affective...) Préparer l'audience de règlement amiable (techniques exploratoires, entretiens motivationnels...) et liens possibles avec le JARA & Accompagner en ARA et place des acteurs dans le déroulement du processus amiable (postures, outils, méthodes).

Méthode pédagogique

Formation associant les aspects théoriques et les implications pratiques
Petit groupe (maximum 20 participants), présentiel et à distance, pédagogie expositive



Outils pédagogiques

Support pédagogique édité est distribué avant la formation
Moyens techniques : Salle de formation adaptée, vidéo projecteur, Paper Board
Les formateurs créent un support pédagogique Powerpoint. Celui-ci est projeté sur écran ainsi que des Exercices au format Word diffusés en début de séance pour des questions/réponses sur des cas pratiques

Modalités d'évaluation



Questionnaire de satisfaction
Attestation de suivi – Auto-évaluation

Alta-Juris International

2 rue de Penthièvre

75008 PARIS

Tél : 01.53.04.08.85

Email : altajuris@altajuris.com

Site Internet : www.altajuris.com

Identifiant SIRET : 438 324 204 00041

Organisme de formation : Certifié QUALIOPI sous le numéro F1612

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11755278475 auprès du Préfet de région d'Ile-de-France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



Public

Avocat et/ou Juriste généraliste et spécialisé

Prérequis

Aucun



Date, heures, lieu

Jeudi 15 mai 2025
De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



Siège Alta-Juris International
2 rue de Penthièvre – 75008 PARIS



Tarif

Voir la Convention de Formation



Informations

ALTA-JURIS INTERNATIONAL
2 rue de Penthièvre
75008 PARIS

Tel : 01.53.04.08.85
Mail : altajuris@altajuris.com



Introduction (1h)

- Présentation
- États généraux de la Justice et Décret 2023-686 du 29 juillet 2023 : césure – ARA
- Enjeux de l'ARA : interprofessionalité – image – aculturation

1. Le choix de l'ARA (2h)

Regards croisés magistrats et avocats

Section 1 : Orientation

- ▣ État du droit et perspectives
- ▣ Typologies et critères au regard de l'expérimentation

Section 2 : Préparation

- ▣ Parler d'amiable
- ▣ Place de l'ARA (stratégies)

2. Le déroulement de l'ARA (2h)

Regards croisés magistrats et avocats

Section 1 : Conduite de réunion

- ▣ Principes généraux
- ▣ Processus et accompagnement du client

Section 2 : Cloture de l'ARA

- ▣ Accord total ou partiel
- ▣ Absence d'accord

3. Opérationnel : analyse de cas (2h)

Regards croisés magistrats et avocats

Analyse conjointe sur capsules filmées de mises en situation